

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 22 février 2024

B 2024 - 03 : Approbation du compte-rendu du bureau du 26 janvier 2024

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 février 2024 à l'initiative de son président, s'est réuni le jeudi 22 février 2024, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Marc Guerrini, Mme Honneur-Bûcher Sylvie

Membres excusés :

M. Pecquenard Francis, M. Didier Garnier

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Le bureau s'est réuni le 26 janvier 2024 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2024.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /